

**Rapport de la commission chargée de préavisier le
Préavis N° 11-2021 au Conseil communal**

Sollicitant

l'octroi de 1.4 EP supplémentaire pour le service Domaines & Bâtiments, secteur
développement et projets

Au Conseil communal de et à Prilly

Prilly, le 1er juin 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée d'examiner le Préavis municipal s'est réunie le mardi 1er juin 2021 à 18h30, dans la composition suivante :

Mme. Patricia Clivaz Luchez (PS),
Mme. Maryline Drapel (PS),
M. Blaise Drayer (Les Verts), désigné rapporteur
M. Michael Dupertuis (PLR),
Mme Maria Lopes (PS),
M. Henri Pascal Mombelli (PLR)
M. Luigi Sartorelli (Le Centre), confirmé dans sa fonction de président

La municipalité est représentée par M. Maurizio Mattia, Municipal Domaines et Bâtiments, et de M. Vincent Jolliat, chef du Domaine et Bâtiments entré en fonction début janvier.

1. Préambule

Le président ouvre la séance en saluant la présence des commissaires, des représentants de la commune et laisse la parole à M. Mattia.

La commission demande à M. Joliat de se présenter en 2 mots :

Il vient de Delémont, a suivi des études d'architecture à Fribourg, suivi d'un MBA à Genève. Il a travaillé dans divers bureaux d'architecture au Jura. Pour des raisons économiques, il a changé de région et a travaillé dans plusieurs bureaux d'architectes dont l'un où il s'est occupé de projets industriels tel que Serono, Philippe Morris. Il a ensuite travaillé comme chef de projet à l'EPFL, sous la présidence de M. Aebischer, où il a entre autre supervisé la réalisation du Learning Center. Il a également été chef du service bâtiments à l'aéroport de Genève avant de rejoindre la commune de Prilly.

M. le Municipal Mattia donne la parole à son chef de service qui rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

- Suite à l'inspection des bâtiments il en ressort que l'état général des bâtiments et leurs conformités aux normes actuelles est dramatique.
- Cela fait de nombreuses années qu'il y'a économie sur la maintenance des bâtiments, par manque d'argent, mais aussi par manque de ressources, ce qui explique l'état actuel de ces bâtiments.
- De nombreux travaux qui ont été demandés par les occupants des différents locaux à la ville n'ont pas été exécutés, toujours pour une question économique et de temps, ce qui a généré des « bricolages » qui ne sont pas aux normes.

2. Questions des commissaires

Un-e commissaire s'étonne de la qualification dramatique de l'état des bâtiments.

M. Joliat répond que le ton utilisé est volontaire afin de faire prendre conscience de l'urgence de certaine problématique. Il informe la commission que lorsqu'il dit que les bâtiments ne sont pas aux normes, il précise qu'ils l'étaient lors des précédents travaux et/ou rénovation, mais comme les normes évoluent, certaines adaptations devraient être faites.

Il cite par exemple :

- Le fait que plusieurs bâtiments doivent être remis aux normes suite aux contrôles OIBT
- Que les installations techniques, tel que l'électricité, le système d'ouverture de porte, de la caserne des pompiers arrivent en bout de course.
- Que le Collège centre, pour des raisons de gel-dégel, présente un risque de chutes de morceaux de corniches qui a nécessité l'installation de vauban.
- Que le collège de Mont-Goulin à de nombreux plots de verts cassés.
- Que le Collège du Grand-Pré n'est plus aux normes d'évacuation incendie et à des problèmes de carbonatation et des fenêtres en très mauvais état.
- Que la piscine de Fontadel est à la limite de fermeture.

Un-e commissaire remercie la municipalité pour l'excellente contextualisation du préavis. Il est cependant relevé le fait qu'à la lecture du préavis le service a subi de nombreux départs, ce qui explique sans doute un retard de la planification et espère que le problème est maintenant réglé.

Il est vrai que malheureusement ces départs et absences n'ont pas permis, entre autres, de mettre en place une vraie planification, elle rassure la commission car avec l'engagement de M. Joliat, la situation semble désormais stabilisée et claire. Concernant le retard de la dite planification, la municipalité, tient a relevé également que le manque d'investissement lié à la situation économique y est également pour quelque chose, car lorsque l'on cherche à faire des économies budgétaire, certain travaux sont décalés dans le temps.

Un-e commissaire demande quelles sont les qualifications requises pour les postes.

Il est nécessaire que ce soient des architectes ou des ingénieurs civiles, mais ayant des compétences dans la rénovation et la gestion des mandataires. Une expérience préalable est nécessaire.

Un-e commissaire demande quelle sera la répartition des 1.4 EPT ?

Il s'agit d'engager 2 chefs de projets qui se répartiront les 1.4 EPT selon leurs envies et disponibilités.

Un-e commissaire demande si la collaboratrice actuellement engagée à 60% a été approchée pour une augmentation de son temps de travail ?

La chef de projet actuelle a effectivement été approchée mais a répondu par la négative. C'est dommage car il est vrai que cela aurait été un avantage car elle connaît bien le bâti de Prilly.

Un-e commissaire demande s'il y'a volonté de favoriser l'engagement d'une femme ?

Le choix se fera essentiellement sur les compétences mais le poste est bien évidemment ouvert à toutes et tous.

Un-e commissaire désire savoir si la possibilité d'engager des CDD, sur des projets déterminés, a été envisagé ?

Oui cela a été discuté, mais la préférence est donnée à des CDI, car les personnes engagées se sentiront plus impliquées dans la commune, car il est clair qu'une personne en CDD, n'aura pas la même motivation ni les mêmes connaissances du bâti de la commune de Prilly. De plus, en termes de gestion d'équipe, il est compliqué de ne pas avoir une redondance des compétences en cas d'absences d'un des collaborateurs. Il pourrait cependant être intéressant d'ajouter des CDD à une équipe existante.

Un-e commissaire demande si le fait d'avoir retardé certaines rénovations n'a pas engendré un surcoût, et si celui-ci a été évalué.

Non cela n'est pas évalué, mais il est clair que le vieillissement d'un bâtiment ne se fait pas d'une manière linéaire, et que si l'on attend trop, un point de bascule est atteint et les coûts peuvent fortement augmenter.

Un-e commissaire demande si, il est possible de quantifier la part refacturée aux diverses associations intercommunales le cas échéant, par ex l'ASSIGOS.

Il est trop tôt pour le dire, et il ne faut pas l'oublier que Prilly a la plus grande part contributive.

La municipalité, tient à faire remarquer que même si l'on pense que l'engagement de 1.4 EPT peut paraître conséquent, in fine sur la base de l'historique fourni dans le préavis mais ne correspond qu'à 4,27% d'augmentation des effectifs qui ont très peu variés ces dernières années.

Un-e commissaire demande à quoi correspondent les 2 postes existants de gérant d'immeubles.

Ils servent à gérer les entreprises qui interviennent dans les différents bâtiments, suivre les travaux et demander des offres.

N'aurait-il pas été mieux d'attendre l'audit interne de l'administration communale pour faire cette demande ?

L'audit de l'administration n'est pas prévu pour améliorer les procédures. De plus les demandes de prestations pour la population sont en augmentation.

A quoi correspond la reprise de certains effectifs par le service de la Jeunesse ?

C'était du personnel se trouvant à Plan Sepey qui n'avait pas vraiment de raison de faire parti de Domaines & Bâtiments.

Un-e commissaire se soucie de savoir ou les nouveaux chefs de projets vont être localisés, sachant que l'administration communale manque déjà de place actuellement.

Le problème de gestion de la place dans les bâtiments administratif est lui aussi géré par D&B.

La discussion n'étant plus demandée, la commission remercie la municipalité pour ses explications et nombreuses réponses et quitte la séance.

Délibérations

Après une synthèse de ce qui a été dit, l'ensemble des commissaires sont satisfait-e-s des réponses obtenues.

Un-e commissaire relève la personnalité du nouveau chef de service, son assurance et sa volonté de mettre en place une structure qui fonctionne avec une équipe compétente.

Un-e commissaire tient à préciser également qu'en tout temps le conseil communal a été informé des diverses problématiques et futurs investissements à prévoir.

Un-e commissaire fait remarquer que cette situation critique aurait dû être anticipée par le Municipal en charge du service. Il rappelle que bien qu'il soit d'avis que nous n'avons pas ou plus le choix, vu la masse de projets futurs, que de renforcer l'équipe en place, c'est le rôle et la responsabilité d'une Municipalité d'avoir une vision à court, moyen & long termes en priorisant les projets. Il est en effet trop facile de se cacher derrière les changements multiples du chef de service et le manque d'ETP pour expliquer la totalité de la situation actuelle

À la suite de cette remarque, plusieurs- e -s commissaires expriment leur désaccord sur la forme, car la problématique de cette planification ainsi que du manque de budget alloué à la rénovation ne date pas d'hier, et concerne dans ce cas plusieurs municipaux en charge de ce service.

Un-e commissaire regrette ce manque de planification, surtout lorsque l'on constate que M. Joliat a dressé ce bilan en 5 mois, et se demande ce qu'ont fait ces prédécesseurs. Il regrette que ce triplement des chefs de projets, qui semble nécessaire pour gérer les différents projets de rénovation, n'interviennent que maintenant, il aurait fallu réagir avant.

Un-e commissaire fait remarquer que le problème est bien plus ancien que 5 ans et que, déjà dans les précédentes législatures, en raison des nouveaux projets tels que la construction du bâtiment administratif, le suivi des projets de rénovation et de maintenance a été relégué au second plan.

La commission revient sur la notion de vétusté tel que cela a été présenté, et reconnait que les mots utilisés étaient forts, ceci afin de marquer les esprits, mais reconnait le bien-fondé de la démarche.

3. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 11-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accepter l'augmentation de l'effectif de 1.4 ETP (équivalent temps plein) du service Domaines & Bâtiments, secteur développement et projets, dès juillet 2021 ;
2. d'accorder au budget 2021 un montant supplémentaire estimé à CHF 69'300.00 dans les charges salariales;
3. de valider l'augmentation des charges salariales correspondant à 1.4 équivalent temps plein pour les budgets 2022 et suivants.

Au nom de la commission :

Luigi Sartorelli, Président

Blaise Drayer, rapporteur